

Saint-Rémy-des-Monts

Une commune où il fait bon vivre



La commune remercie Mme Martine RENARD pour le don de cette peinture représentant un paysage Rémymontais.

Chiffre INSEE 2025 726 habitants

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le maire:

Philippe CHARTIER 06.75.80.68.86

Les adjoints

David PAYSAN 06.77.72.97.25
Hubert LECUREUR 06.76.01.16.71
Patricia JINJOLET 06.12.40.91.31
Rémy YVON 06.31.57.51.88

Les conseillers municipaux

Arnaud JUGLET
Charlotte LETOURNEUR
Sabrina RICHARD
Fanny GISSELERE
Frédéric DESSEAUX
Gilles MURAIL
Jérôme PINEAU
Loïc VILLAINE
Sandrine CINTRAT



Le Mot du Maire

Chères Rémymontaises et chers Rémymontais,

Permettez-moi de vous présenter dès à présent mes meilleurs vœux pour cette année 2026, et de vous inviter dès aujourd’hui aux vœux de la municipalité qui se dérouleront le vendredi 23 janvier 2026 à 20H.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et j’espère qu’ils pourront être présents lors des vœux, première occasion de faire plus ample connaissance. Cette soirée sera notamment l’occasion de présenter notre nouvelle secrétaire de mairie, Samantha

RICHARD. Celle-ci a pris son poste, en doublon avec Catherine HARDOUIN GILOUPPE depuis le 1^{er} septembre 2025. En effet, Catherine va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2026.

Je tiens à remercier mes adjoints, ainsi que le conseil municipal pour leur travail et leur disponibilité tout au long de l’année.

Merci aussi aux associations, commerçants et artisans qui animent la commune, en œuvrant chaque jour à notre qualité de vie, à l’entretien de notre patrimoine et à la modernisation de notre village tout en préservant son caractère rural. Ils favorisent également des moments de rencontres et de convivialité entre les habitants, basés sur la bonne volonté de chacun, dans un souci d’ouverture à travers les différentes manifestations proposées.

Merci aux agriculteurs qui nous rendent divers services.

Lancé à titre expérimental depuis un an, le balayage de la commune chaque mois s’avère à mon sens positif, malgré quelques difficultés techniques mineures. A partir de 2026, et après négociations avec l’entreprise, les passages seront assurés le Lundi.

Durant cette année, nous avons poursuivi notre programme de voirie avec la réfection d’une partie de la route de la Chapelle, l’entrée du chemin de la Cour du Bois, et la route des Rottes. Sur cette même route, une intervention face à

l’habitation de Champs Codo a permis que les projections de boues ne salissent plus les murs de ces bâtiments. Dans ces travaux de voirie, des bordures béton ont été coulées dans certaines courbes afin de préserver les rives, un procédé efficace qui donne, à ce jour, entière satisfaction.

Nous avons également procédé à la réfection d’une partie du chemin de la Françoiserie afin de canaliser les eaux de pluie, ce qui nous permettra de connaître l’impact sur le reste de ce chemin.

Par ailleurs, nous avons achevé le remplacement des menuiseries de l’école, rue des Chanvriers (deux portes et une fenêtre), et ceci toujours dans le but de faire des économies d’énergie.

En ce qui concerne le lotissement des Lustries, le permis de lotir a été accordé, après avoir trouvé une solution face aux contraintes de la Loi sur l’eau. Le marché public des travaux est signé et les premiers coups de pelleteuse devraient avoir lieu en janvier prochain.

Je profite également de ce bulletin pour remercier nos piégeurs de ragondins qui travaillent dans l’ombre mais qui font un travail remarquable afin de protéger les berges de nos cours d’eau et collecteurs ainsi que la protection des cultures (environ 200 rats en 2024).

De même, je souhaite vous mettre en garde sur la multiplication des nids de frelons asiatiques qui détruisent nos polliniseurs que sont les abeilles. D’après de nouvelles études, un nid non détruit peut engendrer la création de cinq à dix autres nids. Vous trouverez, donc, sur notre site internet, de nombreuses entreprises agréées que vous pouvez contacter.

Pour terminer, je félicite les jeunes agriculteurs pour l’organisation de leur beau défilé de tracteurs illuminés pour les fêtes, et, pour leur contribution au développement rural et à la sécurité alimentaire.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d’année. Le Maire, Philippe CHARTIER



Sommaire

Page 2 : mot du maire

Page 3 contacts, informations, État Civil, recensement, conseillère numérique

Page 4 : démarches administratives

Page 5 : urbanisme, informations élagage, fibre

Pages 6 à 9 : résumés succincts des réunions de conseil 2024, budgets 2025

Page 10 : tarifs divers : location salles, cimetière; planing balayeuse

Page 11 : assainissement et distribution d'eau

Pages 12 à 13 : Lottissement des Lustries

Pages 14-15 : communauté de communes divers renseignements

Pages 16 à 21 : vie scolaire

Pages 22 à 27 : vie associative et jeu mots croisés

Pages 28 à 29 : divers renseignements services départementaux, etc...

Pages 30 à 31 : annuaire des artisans et commerçants

Page 32 : agenda 2026



MAIRIE
1 Rue du Vairais

Secrétaires:
Catherine HARDOUIN GILOUPPE,
Samantha RICHARD et Stéphanie GESLAND

Téléphone : 02-43-97-79-14
accueil@saintremydesmonts.fr

Horaires :
Lundi : 14h-18h30
Mardi : 10h-12h et 13h30-18h
Jeudi : 10h-12h et 13h30-17h
Vendredi : 10h-12h
Un transfert d'appel est également assuré le week-end et les jours fériés vers le N° de téléphone de l'élu d'astreinte.

La mairie sera fermée le 02 janvier 2026

Suivez les informations communales et les actualités sur le site internet de la commune :

www.stremydesmonts.fr

Et sur Facebook :

[commune de St Rémy des Monts](#)





NAISSANCES

La municipalité adresse toutes ses félicitations aux heureux parents de :

- * Jade COLOMA
- * Molly HALBOUT
- * Aléssio KUKLINSKI
- * Léo HUGUET
- * Zora GASPARD
- * Gabriel SIGOGNE
- * Léo MORTIER

MARIAGES

La municipalité adresse tous ses vœux de bonheur à :

- * Luis ARCE & Lauriane DUPRÉ
- * Guillaume DUPRÉ & Marie BAUDHUIN
- * Tony LALLIER & Adeline SCELLAND

DECES

L'équipe municipale présente ses sincères condoléances aux familles endeuillées par les décès de :

- * Michel MARTEL
- * Edouard LARTIGUE

AGENCE POSTALE COMMUNALE



1 Rue du Vairais

Agents administratifs :
Stéphanie GESLAND et Véronique AUBERT



Téléphone : 02-59.29.02.76

annexe@saintremydesmonts.fr



Horaires :

Lundi : 9h-12h30

Mardi : 13h30-17h30

Mercredi : 13h30-17h30

Vendredi : 10h-12h15 / 13h30-16h30

Attention :

Mercredi 24 et vendredi 26 décembre
l'agence postale sera exceptionnellement
ouverte de 10h à 14h30
et le mercredi 31 décembre de 13h30 à 15h30

Fermée le 02 janvier 2026



Votre conseillère numérique est présente tous les mercredis de 9h à

12h salle des Associations : elle vous propose des accompagnements personnalisés sur rendez-vous, pour n'importe quelle démarche nécessitant l'outil informatique (CPAM, CAF, déclaration, retraite,...) ou sur un projet personnalisé (création de site web, carte de visite...).
Débutant ou confirmé.



MAMERS

Salle des fêtes de 15h à 19h

Mardi 17 février 2026

Mardi 21 avril 2026

Vendredi 26 juin 2026

Lundi 27 juillet 2026

Vendredi 21 août 2026

Vendredi 16 octobre 2026

Lundi 14 décembre 2026



Donnons au sang le pouvoir de soigner

Démarches administratives et autres services



Toutes ces démarches ne sont plus réalisées dans notre mairie

Vous pouvez désormais effectuer votre pré demande soit par internet sur le site

<https://ants.gouv.fr/>, soit dans un point numérique mis à disposition dans les préfectures ou sous-préfectures.

Point numérique le plus proche : Sous-Préfecture de Mamers, uniquement sur RDV - 02.85.32.74.27 du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h, vendredi 9h-12h.



LA CARTE D'IDENTITÉ

MODE D'EMPLOI

Je me connecte sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Je m'identifie sur France Connect ou je me crée un compte

Je remplis le formulaire en ligne

Je note bien le numéro de dossier car j'en aurai besoin en mairie

Je rassemble les pièces de mon dossier

www.demarches.interieur.gouv.fr

Du nouveau pour mes démarches ! #Modernisation

Je me rends dans la mairie de mon choix équipée du dispositif

Je donne mon numéro de dossier et le complète avec mes empreintes digitales

Lorsque ma carte est disponible, je reçois un SMS

Je vais la retirer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande

MES DÉMARCHES à portée de clic !

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Du nouveau pour mes démarches ! #Modernisation

Vous vendez ou achetez un véhicule d'occasion ?

Vous avez besoin d'un duplicata de la carte grise de votre véhicule suite à une perte ou un vol ?

Vous souhaitez modifier vos informations personnelles qui figurent sur la carte grise ?

Ces démarches et toutes les autres relatives au certificat d'immatriculation du véhicule doivent maintenant être réalisées sur internet. Plus de déplacement en préfecture ou en sous-préfecture, vous faites votre démarche depuis chez vous !

MES DÉMARCHES à portée de clic !

www.demarches.interieur.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#Simplification

DU NOUVEAU POUR MES DÉMARCHES !

le permis de conduire

JE LE DEMANDE SUR INTERNET !

Vous pouvez désormais effectuer l'ensemble de vos démarches sans vous déplacer en préfecture.

✓ Inscription aux examens ✓ Demande d'un nouveau titre du permis de conduire

Tous les éléments (données d'état civil, photo, signature et pièces justificatives) sont transmis par Internet de manière sécurisée.

LES AUTO-ÉCOLES PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES.

* Demande de titre en cas de : réussite de l'examen du permis de conduire, vol, perte, déterioration, expiration, changement d'état civil, conversion de brevet militaire, validation de titre ou diplôme professionnel

www.demarches.interieur.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT C'EST OBLIGATOIRE

La loi n°2015-917 du 28 juillet 2015 dit que : tous les jeunes, de nationalité française, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou possibilité de le faire en ligne sur service-public.fr depuis le 17 novembre 2025. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

OBJECTIF CITOYEN

LE PASSPORT DE CITOYENNE

Inscription Répertoire Électoral Unique (REU)

Le REU permet aux électeurs de s'inscrire sans date limite de dépôt de leurs demandes, autrefois fixée au 31 décembre. La seule contrainte est de l'effectuer avant un scrutin : la date limite d'inscription pour ce scrutin sera fixée dans le cas général au 6^e vendredi précédent ce scrutin (soit le 04 février 2026 sur service public.fr).

Aussi, le REU est mis à jour en continu à travers un système de gestion entièrement automatisé : toute nouvelle inscription entraînera donc la radiation de la liste précédente.

Retrouvez tous les renseignements et démarches sur : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/iculiers/listes-electorales-nouvelle-inscription>

Depuis janvier 2023, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs. La procuration peut être demandée sur le site du service public « maprocuration » avant de se rendre soi-même devant une autorité habilitée (ex : gendarmerie).



Prochaines élections :
Élections municipales les 15 et 22 mars 2026

Guichet numérique des autorisations d'urbanisme



Ce guichet permet aux usagers de déposer toutes leurs demandes d'urbanisme sous forme numérique : permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager et permis de démolir, certificat d'urbanisme, etc...



C'EST PLUS SIMPLE, PLUS RAPIDE, ACCESSIBLE A TOUS

Accéder au guichet électronique sur la page de la Communauté de Communes Maine Saosnois :

[https://www.mainesaosnois.fr/Urbanisme/Guichet Numérique des Autorisations d'urbanisme \(GNAU\) .](https://www.mainesaosnois.fr/Urbanisme/Guichet Numérique des Autorisations d'urbanisme (GNAU) .)

Vous devez créer un compte soit par France Connect, soit par l'intermédiaire d'un compte créé directement sur le guichet numérique.

Des aides en ligne vous sont proposées et vous guident dans la procédure de dépôt de votre demande

RÉALISEZ VOTRE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE

Toutes vos démarches en un clic !



- PERMIS DE CONSTRUIRE
- DÉCLARATION PRÉALABLE
- CERTIFICAT D'URBANISME
- PERMIS D'AMÉNAGER
- PERMIS DE DÉMOLIR

C'EST POSSIBLE AVEC LE
GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME.

NB: vos demandes d'autorisation peuvent toujours être déposées en mairie.

L'élagage des arbres dans votre commune

L'élagage des arbres constitue un véritable enjeu pour l'acheminement de l'électricité.

Le Code de l'Énergie nous reconnaît le droit de couper les arbres et les branches à proximité du réseau électrique si celles-ci peuvent occasionner des courts-circuits ou des avaries. Plusieurs coupures d'électricité ont impacté la commune ces derniers mois.

Afin d'éviter ces situations, il est recommandé de surveiller et maîtriser la végétation le long des poteaux ou haies en propriété privée, ainsi que le long des fils torsadés, l'élagage étant de responsabilité du propriétaire.

Si un arbre ou une branche menace une ligne, ne vous approchez pas et prévenez notre service de dépannage électrique (fils nus) au 09 72 67 50 XX (XX étant n° de votre département). Ce service est disponible 24h/24 et 7j/7.



FERMETURE définitive du
réseau cuivre et ADSL

ON TOUS
SUR LA
**BASCULE
FIBRE.**



LA SARTHE
PRÊTE !

ET VOUS ?

de 2019 à 2020, l'ensemble du réseau filaire (copper) a été remplacé par un réseau fibre optique. Que vous soyez résident ou locataire, il est temps de vous raccorder à la fibre optique ! Pour vérifier si votre raccordement est déjà en fibre, rendez-vous sur

ONBASCULELETOUS.FR

Sartthe

Le bon réflexe :
n'attendez pas le dernier moment pour basculer sur la fibre optique !

Janvier 2026 :

Fermeture commerciale : les opérateurs commerciaux ne peuvent plus vous proposer de souscrire de nouvelles lignes cuivre.

2027 / 2028 : Fermeture technique du réseau : les services s'arrêtent définitivement sur les lignes cuivre existantes.



TELEPHONE FIXE ET INTERNET :
Ils utilisent la prise en T pour leur téléphone ou internet (connexion ADSL)



**APPAREILS DE TÉLÉASSISTANCE,
TÉLÉALARME, LIGNES D'URGENCE**

peuvent fonctionner avec le réseau cuivre

Résumé succinct des réunions de conseil 2025

L'intégralité des comptes rendus peut être consultée sur le site de la commune :
<https://saintremydesmonts.fr>

ETAT CIVIL

Réforme des apostilles : depuis 2019 cette formalité transférée au notariat est destinée à attester de la véracité de la signature et de la qualité de l'auteur du document concerné. Ces procédures d'authentification des signatures des autorités publiques, désormais dématérialisées, permettent aux personnes et entreprises installées à l'étranger de produire les documents nécessaires à leur activité (acte de naissance, extrait de casier judiciaire, diplômes ...).

La réforme de l'apostille et de la légalisation entre respectivement en vigueur le 1^{er} mai 2025 et le 1^{er} septembre 2025.

La dématérialisation implique que le Conseil Supérieur du Notariat constitue une base de données nationale des signatures, alimentée par les autorités publiques, dont les communes. Ont été désignés référents : Philippe CHARTIER, maire et David PAYSAN, 1^{er} adjoint.

ASSAINISSEMENT/EAU

Distribution d'eau du Syndicat du Perche Sud – SIDPEP : les abonnés de la Tallerie dépendent du Syndicat d'eau du Perche Sud dont la rémunération est calculée sur la base de **2.20€ TTC** par facture émise pour l'année en cours.

Devis Véolia : renouvellement du motoréducteur du compacteur pour un montant de **1 133€ H.T.**

Devis poteau incendie : remplacement de bouchons non conformes sur le poteau d'incendie secteur d'Intermarché, pour un montant de **333.65 € TTC**.

LOTISSEMENT DES LUSTRIES

Suite à la découverte de deux zones humides sur le site, le dossier de « demande au cas par cas » initialement transmis à la DREAL est devenu caduc et a dû être de nouveau instruit avant le dépôt d'un nouveau permis d'aménager.

Suite au dépôt du nouveau permis d'aménager, le 25 mars dernier, l'étude d'examen au cas par cas a conclu à une dispense d'étude d'impacts.

Le permis d'aménager a été signé le 10 juin 2025.

L'ouverture des plis a eu lieu le 12 novembre 2025.

Les entreprises retenues sont :

Voirie : HRC EUROVIA pour 198 827.64€ H.T

Réseaux câblés : TELELEC RESEAU pour

87 505.00€ H.T

Espaces verts : SAS PAYSAGE JULIEN ET LEGUALT pour 33 913.17€ H.T

Voir pages centrales lotissement : prix de vente, plans, etc...

BATIMENTS ET LOGEMENTS

Menuiseries des écoles : le devis pour le remplacement des portes et fenêtres de l'école s'élève à **8 312.40€ TTC**.



Logement 6, allée du Tramway : après plusieurs mois de procédure, le logement a été récupéré par l'intermédiaire de l'huissier. Cependant, l'état intérieur a nécessité une réfection totale (menuiseries, peinture, plomberie ...).

Admission en non-valeur de dettes de loyers : il est décidé de ne pas donner suite, pour l'instant, à l'admission en non-valeur, tant que les délais pour recouvrement ne sont pas arrivés à terme.

ENVIRONNEMENT :

Développement numérique recherche d'antennes-relais : face à l'augmentation exponentielle du trafic de données sur les réseaux mobiles, la société AXIANS BOUYGUES recherche des lieux d'implantation pour accueillir une nouvelle antenne-relais qui permettrait la couverture de deux opérateurs sur une seule et même infrastructure : Bouygues et SFR. Cependant, considérant qu'il avait été envisagé, en cas d'une nouvelle sollicitation, de recevoir plusieurs sociétés sur l'antenne existante, le conseil décide de ne pas donner suite à l'implantation d'une deuxième antenne.



Projet d'une centrale de stockage : la société INERSYS et le groupe SYSCOM ont présenté un projet de centrale de stockage électrique. Ces systèmes de stockage sont utilisés pour équilibrer en temps réel la production et la consommation ou répondre aux appels de puissance lors des heures de pointe. L'énergie est stockée lorsque la production est abondante pour une utilisation ultérieure. Cela permet de limiter le recours aux moyens de production de pointe que sont les polluants (fioul, charbon, gaz), d'intégrer une plus grande part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique et de réduire les besoins de délestage ou de coupure lorsque la situation du réseau est tendue.

Un périmètre de parcelles propices a été prédefini pour accueillir cette centrale selon un certain nombre de critères. Ces parcelles sont privées. En parallèle de la prise de contact avec les propriétaires, la société a souhaité échanger également avec les élus.



Création d'une unité de méthanisation : suite au projet de création d'une unité de méthanisation au profit de la société Biométhane «la Bruyère » sur la commune de la Chapelle-du-Bois, le tribunal administratif a prononcé un sursis à statuer et enjoint le Préfet à organiser une nouvelle consultation du public sur les éléments relatifs aux capacités techniques et financières de la société.

Le Conseil Municipal n'a pas souhaité se prononcer sur ce projet.

Collecteurs : devis signé avec l'entreprise BRIANT-VILLAINE, pour :

- Chemin de la Françoiserie à hauteur de **4 843.80€ TTC**

Reprise de l'entrée du chemin du Moulin de Contres à hauteur de **2 364.12€ TTC**, soit : **7 207.92€ TTC**

Élagage : devis Paris-Perrin retenu pour 3 passages par an pour un montant total de **6 948€ TTC**

Projet d'un arrêté préfectoral « termites » : afin de protéger les acquéreurs de biens, assurer une équité de traitement des citoyens dans le département et éviter la stigmatisation de certains territoires, le Préfet de la Sarthe a informé les communes de son intention de prendre un arrêté de déclaration de toutes les communes sarthoises contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme. Le conseil a émis un avis favorable à ce projet.

Dernière minute :

Obligatoire à partir du 1er janvier 2026

Frelons : un important nid de frelons asiatiques a été retiré sur le terrain communal du lotissement des Lus-tries par la société ALLO GUÈPES de la Ferté Bernard.



VOIRIE

Programme 2025-signature des devis et demande d'Aide Départementale à la Voirie Communale :

Après consultation de quatre entreprises, l'entreprise PIGEON, sise à CHERRE-AU est retenue pour les travaux du programme voirie 2025 comme suit :

Route de la Bussonnerie : VC 135 pour 7 700.68€ TTC

Route des Rottes VC 405 pour 14 637.17€ TTC

Route de la Cour du Bois VC 115 pour 8 336.08€TTC

Route de la Chapelle VC 106 pour 41 325.83€

Soit un total de **71 999.75€ TTC** pour lequel l'Aide Départementale à la Voirie Communale est sollicitée.



Amélioration couche de roulement : afin d'assurer une couche de roulement plus conséquente sur l'ensemble des VC du programme voirie 2025, un devis complémentaire a été signé pour 20 tonnes d'enrobé souple à double enrobage. 11 Tonnes ont suffi pour un montant de **1 875.56€ TTC**.

Pose d'un enduit superficiel : comme chaque année le Département de la Sarthe propose la réalisation d'un enduit superficiel avec une subvention exceptionnelle de 50% du tapis et/ou limité à **40 000€** s'il est souhaité d'utiliser une autre technique qu'un enduit superficiel pour la couche de surface. Ces travaux concerneraient : la traversée du bourg, la rue du Tertre, une partie de la rue du Vairais, le Cerisier, le Magasin, la rue des Six Moulins et Champ Fleuri. Le Département serait en mesure de réaliser ces travaux en 2025. Il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition, la pose d'un enrobé n'étant pas envisageable financièrement pour la commune.

ALIENATION CHEMIN « CHAMP ROUGE »

Une partie du chemin rural dit « Champ Rouge », accessible par la route de Contres, n'est plus affecté à l'usage du public et constitue aujourd'hui une charge d'entretien pour la collectivité (environ 75 mètres de longueur et 7,5 m de largeur). De ce fait, l'aliénation de cette partie du chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît comme la meilleure solution. Une enquête publique préalable est ouverte. L'aliénation représente un montant estimatif de **1 400€ TTC**. L'acquéreur prendra en charge les frais liés à la publication et au bornage de cet acte.



AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Le partenariat avec la poste est renouvelé. La nouvelle convention a été conclue pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juin 2025 avec ouverture au public d'au moins 12h par semaine. Elle sera néanmoins maintenue à 17h15, comme actuellement. L'offre de service est d'autre part élargie, afin de répondre aux besoins des citoyens.

PERSONNEL

Recrutement d'une secrétaire de mairie : suite à l'annonce effectuée pour le recrutement d'une secrétaire de mairie en avril 2025, un nouvel agent, Samantha RICHARD a été nommée en tant que rédacteur contractuel à compter du 1^{er} septembre 2025, en tuilage avec la secrétaire actuelle et ce, jusqu'à son départ.

Protection sociale complémentaire santé – mandat au centre de gestion - convention de participation pour la couverture du risque santé des agents : le Centre de Gestion de la Sarthe est mandaté pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.

MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ.

Le Maire propose au Conseil,

- de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,035€/mètre de canalisation (valeur compatible avec le plafond de 0,035 €/mètre de

canalisation prévu au décret visé ci-dessus), soit RODP = $L \times 0,035€ + 100$ où L est la longueur des ouvrages de distribution de gaz situés sous voies communales que ce montant soit revalorisé chaque année :

- sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal, par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS

Recomposition de l'organe délibérant de la Communauté : le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires de la Communauté de Communes Maine-Saosnois sont fixés tels qu'ils s'appliqueront après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2026 sur la base de l'accord local comportant 76 sièges.

Transfert de compétences PLUI : la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », est transférée à la Communauté de Communes Maine Saosnois à compter du 1^{er} juillet 2026.

URBANISME

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : dans la perspective de la mise en place d'un PLUI, le Président de la Communauté de Communes Maine Saosnois invite les communes à prendre la compétence urbanisme et à prescrire l'élaboration d'un PLUI en intégrant plusieurs plans de secteurs avec règlement spécifique.

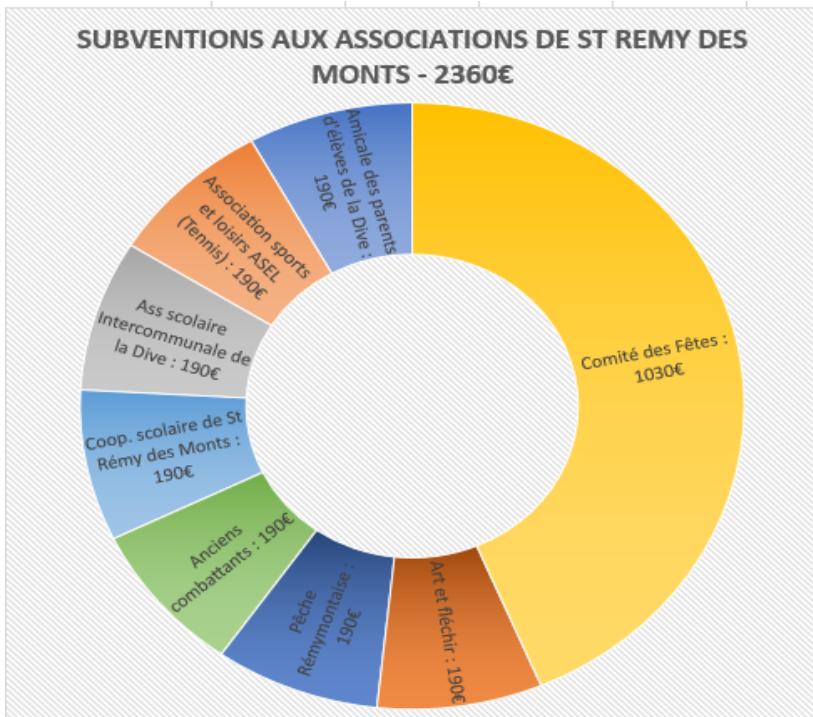
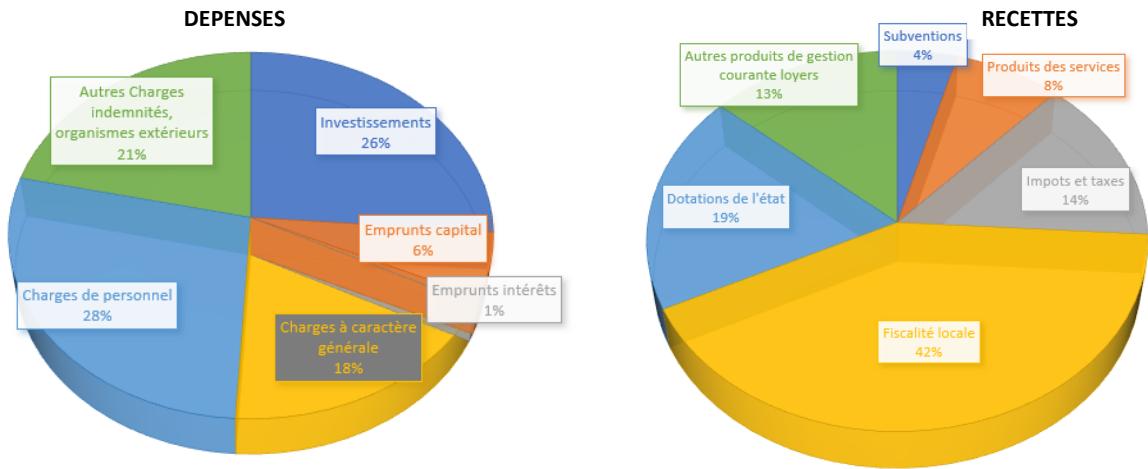
En cas de refus de cette compétence, les communes devraient rendre compatibles leurs documents d'urbanisme avec le SCOT-AEC dans un délai de trois ans pour une révision de PLU, ce qui les impacterait financièrement. Par ailleurs, l'obligation de révision serait éteinte réglementairement considérant qu'un PLU ne peut être révisé dès lors que le PLUI est en cours d'élaboration.

Le PLUI permettrait d'intégrer les objectifs de la loi « Climat et résilience » en matière de sobriété foncière. De plus l'élaboration à l'échelle de 51 communes serait moins onéreuse que les coûts cumulés des révisions des documents d'urbanisme existants.

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : pour le développement résidentiel, à l'échelle du territoire du SCoT, l'ouverture à l'urbanisation pour les vingt prochaines années (2022-2042) ne devra pas dépasser 34 hectares. Pour le pôle majeur du secteur nord (Mamers, Saint-Longis et Saint-Rémy-des-Monts secteur le Magasin), la surface maximum en extension pour le développement résidentiel est de 5 hectares à se répartir.

FINANCES / BUDGET

Comptes arrêtés au 15/12/2025	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget principal	564 151.13€	840 637.36€	264 400.46€	151 001.06€
Budget Assainissement	43 997.19€	50 283.93€	31 532.57€	51 468.39€
Budget CCAS	362€	1459.35€	0	0



Le club de Gym et le club du Bel Age ne reçoivent pas de subvention mais l'occupation des salles est gratuite

AUTRES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

Association pour le Don du Sang, Concours Animaux de Viande, La Gaule du Saosnois, VMEH de l'Orne, soit au total 290€

TAUX D'IMPOSITIONS	Foncier bâti	Foncier non bâti	TH rés. secondaires
St Rémy des Monts 2025	32.62%	31.85%	18.80%
Taux moyens communaux au niveau national 2024	39.74%↗	51.08%↗	23.88%↘
Taux moyen départemental 2024	46.30€↗	40.17€↗	24.99%↘
Communauté de Communes 2024 (+12%)	5,11%↗	7,31%↗	5,87%

Produit attendu 2025 : 241 097€
le conseil a voté le maintien des taux d'impositions 2023.

Tarifs de la salle en vigueur dès le 01/01/2026

(délibération 2025-49 du 04/12/2025)- Location des salles sans vaisselle

Salle Rémymontaise	Salle des associations	Les deux salles
<p>220€ Habitants commune 270€ Habitants hors commune 160€ Jour férié habitants commune 210€ Jour férié habitants hors commune 60€ Jour supplémentaire ou en semaine habitants commune 90€ Jour supplémentaire ou en semaine habitants hors commune 100€ le trimestre aux associations hors commune ou intercommunales 40€ Carence ménage 100€ le trimestre aux associations hors commune ou intercommunales 4 week-end gratuits pour les associations de St Rémy des Monts</p>	<p>50€ Habitants commune 60€ Habitants hors commune 40€ Jour férié habitants commune 50€ Jour férié habitants hors commune 35€ Jour supplémentaire ou 12h en semaine habitants commune et hors commune 100€ le trimestre aux associations hors commune ou intercommunales</p>	<p>260€ Habitants commune 320€ Habitants hors commune 190€ Jour férié Habitants commune 250€ Jour férié Habitants hors commune 85€ Jour supplémentaire ou en semaine habitants commune 115€ Jour supplémentaire ou en semaine habitants hors commune 100€ le trimestre aux associations hors commune ou intercommunales</p>

Cimetière	Durée	Tarifs 2026
Concession terrain 2 m ²	30 ans 50 ans	60 € 90 €
Concession 1m ² sépulture enfants	30 ans 50 ans	30 € 45 €
Concession Cavurne	15 ans 30 ans	30 € 45 €
Plaque jardin du souvenir	-	30 €
Droit d'entrée pour une case de columbarium	-	550 €
Concession Case columbarium 46Lx45Px35H	15 ans 30 ans	180 € 300 €
Caveau provisoire à partir du 2ème mois d'occupation (mars 2023)	Par mois	15€



CIMETIERE

En raison de la réglementation concernant les produits phytosanitaires, deux agents interviennent dans le cimetière tous les mercredis et un agent tous les vendredis.

Planning 2026 du passage de la balayeuse



BALAYAGE CALENDRIER 2026

Lundi	12	Janvier
Lundi	16	Février
Lundi	9	Mars
Lundi	13	Avril
Lundi	11	Mai
Lundi	15	Juin
Lundi	13	Juillet
Lundi	3	Août
Lundi	14	Septembre
Lundi	12	Octobre
Lundi	16	Novembre
Lundi	21	Décembre

ASSAINISSEMENT

VEOLIA 09.69.32.35.29



Depuis le 01 avril 2023, Veolia n'est plus gestionnaire du service public d'assainissement mais prestataire de services, ce qui se traduit par une facturation par la commune comme ci-après :

Délibération 2023-16– Délibération 2024-48 au 1er janvier 2025, maintenu pour 2026	TARIFS	Taux TVA
Part fixe : abonnement (tarif annuel)	69.09€	10%
Part proportionnelle sur consommation - le m3 : abonnés raccordés sur le réseau de St Rémy des Monts	1.40€	10%
Part proportionnelle sur consommation - le m3 : abonnés raccordés sur les réseaux de St Rémy des Monts et se rejetant dans la station de Mamers (+0.17€) : La Talle-rie, Chemin des Vignes, Chemin du Bignon, Hameau du Magasin	0.4947€	10%
REDEVANCE DES PERFORMANCES DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF au 1er janvier 2026		0.12€ le m3

CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Afin de veiller au bon fonctionnement collectif du réseau public désignée collectivem- ment d'assainissement, le contrôle tractuellement, des installations de collecte et la prestation intérieure des eaux usées sera facturée directement au ainsi que de leur raccordement au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être au réseau d'assainissement. Ce contrôle est opéré par la société du service assainisse-

ment collectif tractuellement, des installations de collecte et la prestation intérieure des eaux usées sera facturée directement au propriétaire qui vend son bien. Tarifs 2025 : 180€ TTC

Un formulaire de demande de contrôle est disponible en mairie ou sur le site de la commune.



SIDPEP Perseigne Saosnois eau potable en délégation



Abonnés sur le réseau de St Rémy des Monts

STGS, déléataire, est joignable pour toutes demandes (abonnements, travaux, fuites, factures, etc ...) au 09 69 32 69 33 - numéro joignable 24 heures/24, 7 jours/7, 365 jours/ an.

Tarifs 2025 : 3.30€

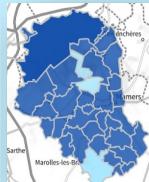
Augmentation des tarifs avec un tarif unique. Il n'y a plus de tranches ni de tarifs dégressifs.

-Part déléitaire : **0.935€ le m3**/Part collectivité : **0.930€ le m3**

-Coefficient de performance : **0.56€ le m3**

Un nouveau règlement a été approuvé avec une clause précisant les conditions de recours des consommateurs.

En 2026, le prix de l'eau est augmenté de 5%, dû à l'augmentation du coût de l'électricité.**3.03€TTC le m3**



SIAEP DU PERCHE SUD Eau potable : Régie

Abonnés du réseau d'Origny le Roux

SIAEP Perche Sud 07.89.71.56.68

**Prix de l'eau 2.40€ TTC au m3
au 1er janvier 2025**

Coefficient de performance : **0.56€ le m3**



Une attention doit être apportée lors de tous les travaux nécessitant un terrassement. Une DICT doit être demandée afin de ne pas endommager les canalisations pouvant se trouver sur le domaine privée



Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Le SIAEP du Perche Sud a retenu le cabinet Altéreo pour effectuer son étude patrimoniale

- Elle se déroulera de fin 2023 à fin 2025
- Objectif : Améliorer votre réseau d'eau potable

Véhicule qui sera présent sur le périmètre du syndicat du Perche Sud pendant la période de l'étude.

Pour tout renseignement complémentaire : veuillez contacter le syndicat du Perche Sud au 02.33.83.07.93

**Prochainement
NOUVEAU LOTISSEMENT DES LUSTRIES**

17 TERRAINS VIABILISÉS

de 351m² à 561m²

S'adresser en mairie : 02.43.97.79.14



**Part de la taxe d'aménagement communale : 0%
Raccordement au réseau d'assainissement : 300€**

Superficies et tarifs





Communauté de Communes

Ordures ménagères : ramassage et distribution des sacs

Ordures ménagères :

Depuis mi-avril, la collecte en porte à porte a été mise en place le mardi, toutes les 2 semaines en alternance entre les ordures ménagères (sac gris) et le tri sélectif (sac jaune).

Le verre reste en apport volontaire, conteneur en face de la garderie.

Le calendrier 2026 est joint à ce bulletin

Pensez à sortir vos sacs la veille



Le ramassage des secteurs des Vignes, de la Tallerie et Chemin du Bignon est assuré le même jour que la ville de Mamers, le mardi toutes les semaines pour les ordures ménagères et le mercredi toutes les deux semaines pour le tri sélectif.

Contact au **02.43.97.25.31** ou **02.43.34.16.48** ou par mail dechets@mainesaosnois.fr

Comment récupérer les sacs translucides gris et jaunes en dehors de la distribution annuelle ? : directement à la Communauté de Communes

A Marolles

7 Place Henri Coutard,
72260 Marolles les Braults
› le Mercredi de 14h à 17h
› le Vendredi de 14h à 17h

A Mamers

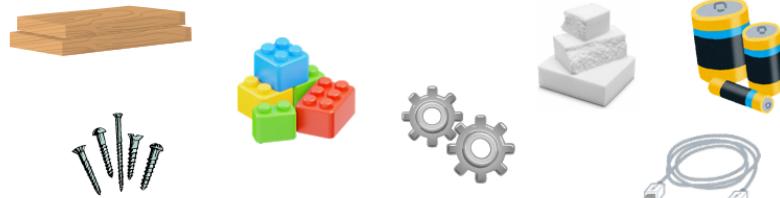
3 Rue Ernest Renan,
72600 Mamers
› le Mardi de 14h à 17h
› le Mercredi de 14h à 17h

A Bonnétable

8 Rue Mazagran,
72110 Bonnétable
› le Mercredi de 9h à 12h
› le Vendredi de 9h à 12h

Déchèteries / Horaires

Les jouets, outils et accessoires de bricolages, bois, câbles électriques et objets électroniques, piles ou encore polystyrène vont en déchèteries



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Bonnétable	14h-17h45	9h-11h45	9h-11h45 14h-17h45		9h-11h45 14h-17h45	9h-11h45 14h-17h45
Saint Rémy Des Monts/ Mamers	9h-11h45	14h-17h45	14h-17h45	9h-11h45	9h-11h45 14h-17h45	9h-11h45 14h-17h45
Marolles Les Braults	9h-11h45		9h-11h45 14h-17h45		14h-17h45	9h-11h45 14h-17h45
Saint Cosme En Vairais			9h-11h45	14h-17h45	9h-11h45	9h-11h45 14h-17h45
Neufchâtel En Saosnois				14h-16h45		9h-11h45 14h-16h45

Les horaires sont également disponibles sur le site de la CDC <https://www.mainesaosnois.fr/environnement/les-decheteries/>

Des composteurs et des bio-seaux y sont également à disposition pour 20€

Déchets / Environnement



Maison France Services

Pour vous accompagner dans toutes vos démarches administratives, des conseillers formés sont à votre disposition au bureau de Poste à Marolles les Braults.

Horaires d'ouverture :

Mardi au Vendredi :

9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30

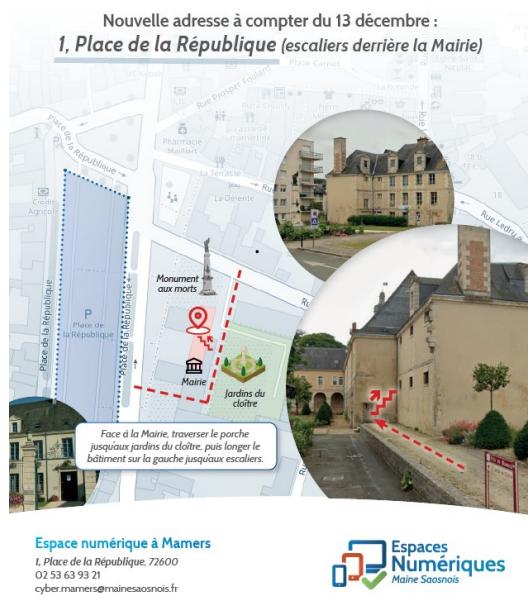
Samedi 9h00 à 12h00.

Contact au **02.43.31.00.12** ou courriel :

marolles-les-braults@france-services.gouv.fr



Votre espace numérique à Mamers déménage !



à Bonnétable

8 rue Mazagran, 72110

02 43 52 01 33

cyber.bonnetable@mainedesois.fr

Lundi 10h > 12h 14h > 18h

Mercredi -- 14h > 18h

Jeudi 9h > 12h 14h > 18h

à Marolles-les-Braults

7 place Henri Coutard, 72260

02 43 33 50 23

cyber.marolles@mainedesois.fr

Mardi 9h30 > 12h30 14h > 17h30

Jeudi 9h30 > 12h30 14h > 18h30

Vendredi Sur RDV Sur RDV



Guichet unique de l'habitat

Cette opération, menée avec le soutien de l'État, du Département de la Sarthe, permet d'accompagner tous les propriétaires du territoire, occupants ou bailleurs, quel que soit votre niveau de revenus.

Le guichet unique de l'habitat est animé par des conseillers de l'agence INHARI qui vous accompagnent gratuitement dans vos démarches. Les travaux concernés :

- l'amélioration de la performance énergétique de votre logement (isolation chauffage, menuiseries, etc..)
- l'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap (remplacement d'une baignoire, monte-escaliers, rampe d'accès, etc...)
- la réhabilitation d'un logement dégradé ou vacant (gros œuvre, électricité, plomberie, etc...)

Attention : ne pas commercer les travaux avant le dépôt des dossiers de demande de subventions. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.

Aucun démarchage à domicile ou par téléphone n'est réalisé.



L'ECOLE

6 rue des chanvriers
02.44.30.80.49
ce.0720766s@ac-nantes.fr



Classe de TPS /PS / MS
Mathilde PAYSAN (Directrice)

Classe de MS / GS
Fabienne MURAIL

Classe de CP / CE1
Laure BELONCLE

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi

de 8h50 à 11h50 / de 13h40 à 16h40

62 élèves fréquentent l'école de St Rémy-des-Monts cette année. Les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 sont scolarisés à Saint Vincent-des-Prés.



Nettoyons la nature



Sortie scolaire de fin d'année 2025 : Commanderie d'Arville et Ecomusée du Perche (ateliers poterie et apiculture)



Arche de la nature : visite de la mini-ferme



Fête des écoles sur le thème des musiques de films



Actions de l'année 2025-2026

Sorties culturelles : Maternelle ou Ecole et cinéma, (2 et 3 films par an), spectacle de danse ou théâtre dans le cadre de la saison culturelle de Mamers

Activités sportives : Parcours orientation, Jeux collectifs, Athlétisme, Piscine, Randonnée contée (Forêt Perseigne).

Citoyenneté : Participation aux commémorations officielles, opération Nettoyons la nature, Jeux sur le thème du développement durable.

Activités artistiques et corporelles : ateliers organisés par les médiathèques Maine Saosnois, chant choral lors de la fête de la musique, participation à la fête des écoles.

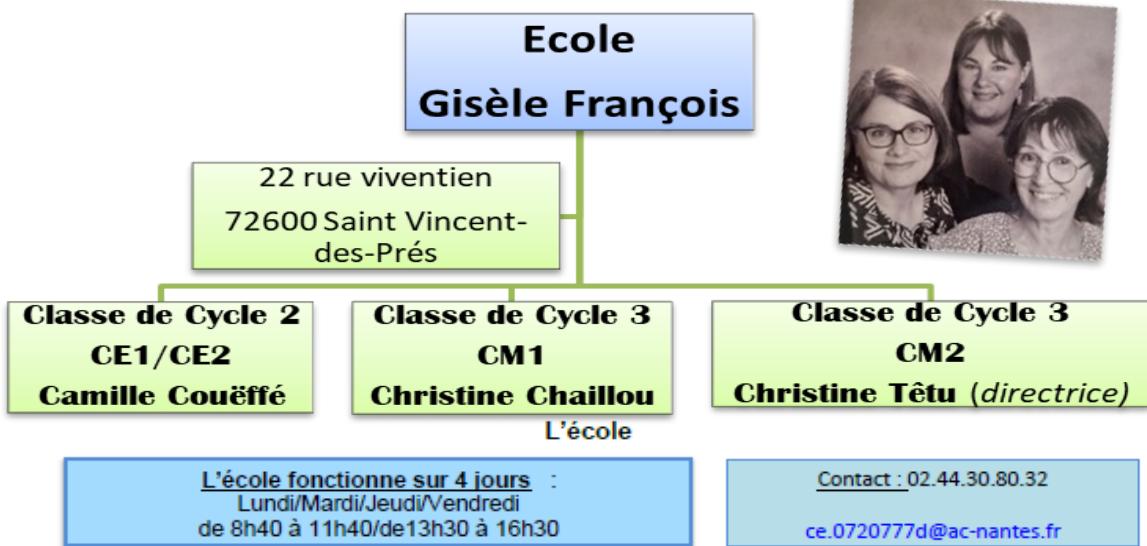
Ecole ouverte aux familles : ateliers à thème en classe (jeux de société, cuisine, bricolage ...).

Fête de la musique



Notre projet d'école

- Assurer la maîtrise des fondamentaux et des compétences pour chaque élève
- Favoriser une insertion dans la société par la culture
- Favoriser la réussite de tous les élèves.



61 élèves sont répartis dans 3 classes : 19 élèves de CE1-CE2 avec Camille Couëffé, 20 élèves de CE2-CM1 avec Christine Chaillou et 22 élèves de CM1-CM2 avec Christine Têtu. Les élèves de Maternelle, de CP sont scolarisés à Saint Rémy-des-Monts. 2 AESH (Accompagnantes d'élèves en situation de handicap), Caroline et Gaëlle complètent l'équipe à St Vincent. Annick, Francine et Murielle interviennent sur les temps périscolaires (récréation du midi, cantine, accompagnement dans le car, ménage).

Cette année, l'école poursuit avec enthousiasme ses actions en faveur de l'épanouissement des élèves. Plusieurs initiatives ont vu le jour, mêlant apprentissages, créativité et respect de l'environnement.

Un jardin pédagogique pour apprendre autrement

Le jardin de l'école s'est enrichi de plantations grâce à la participation active des élèves. Ce jardin devient un véritable espace d'expérimentation où l'on apprend à observer, semer, arroser et récolter avec patience. Les salades, les radis ainsi que les betteraves et potirons récoltés cet automne ont été dégustés à la cantine. Les carottes et noix ont été utilisées pour préparer des CARROT CAKE : l'occasion de faire des mathématiques, de la lecture et de l'anglais autrement.



L'informatique au service des apprentissages

L'école continue également de développer les compétences numériques des enfants. Les élèves sont sensibilisés aux dangers de l'usage d'internet et à la protection des données. L'école dispose d'un Espace numérique de travail : e-primo.



L'école : un lieu d'ouverture culturelle.

Les spectacles vivants et le cinéma permettent aux élèves d'accéder à une expérience artistique et d'apprendre à se comporter en spectateurs attentifs et respectueux.



2 spectacles à Mamers sont programmés en 2026, ainsi que 3 films dans le cadre de l'opération Ecole et Cinéma.

Apprendre à porter secours pour tous les élèves de l'école pour connaître les premiers gestes.



Le sport pour le bien-être et la cohésion

Le sport à l'école occupe cette année encore une place importante. Les élèves participent à des séances variées. Plusieurs rencontres sportives inter-écoles sont prévues favorisant l'esprit d'équipe, l'effort partagé et le plaisir de bouger. L'école poursuit également son engagement dans l'apprentissage de la natation pour les élèves de CE1 et CE2. Le cross Ouest-France le 16 janvier 2026 sera un moment fort pour nos sportifs.



L'éducation à la citoyenneté

L'éducation à la citoyenneté

Jun 2025 - Remise du passeport du civisme aux CM2 par Messieurs les Maires.

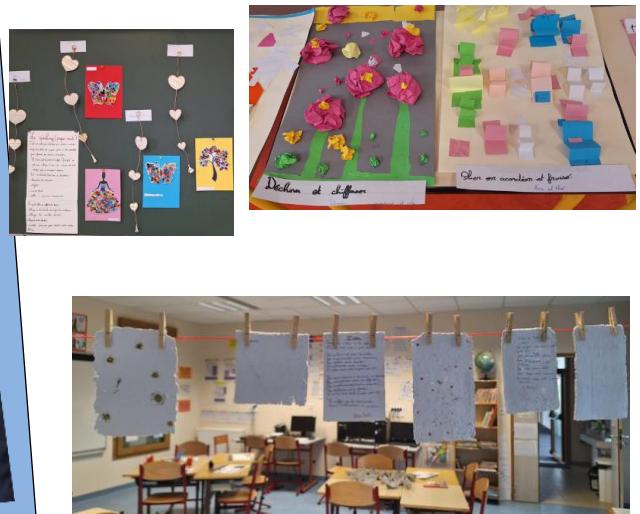


English Day

Les élèves ont vécu une journée aux sonorités anglaises. Grâce à la présence d'assistants anglophones et de parents, ils ont joué, écouté des histoires, chanté, cuisiné, bricolé ... le tout en anglais !



Mars 2025 -Exposition sur le papier à l'occasion des Portes Ouvertes



L'année scolaire se clôture par un voyage scolaire grâce au soutien de l'APE.

En juin 2025 – Visite de la commanderie d'Arville pour les élèves de CE1 et CE2.

A l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la fin de la 2^{nde} guerre mondiale, visite du Mémorial de Caen, de la batterie allemande à Longues-sur-Mer, du cimetière américain de Colleville-sur-Mer pour les élèves de CM1 et CM2.



SIVOS DE LA DIVE



Le bureau du Sivos de la Dive a voté son budget le 24/02/2025 avec une participation des communes à hauteur de **1 150€** par élève.

Pour les enfants devant être titulaires d'un titre de transport, la participation du Sivos est restée à **45€** pour une valeur de 90€ (reste 45€ à charge des familles).

Les effectifs 2025/2026 s'élèvent à 123 élèves, trois arrivées sont prévues en janvier.

Afin de maintenir les effectifs, nous vous invitons à inscrire vos enfants dès à présent à l'école du lieu de votre domicile, conformément à la réglementation et pour leur permettre de créer un lien social permanent.

Les inscriptions des enfants scolarisés à Mamers doivent faire l'objet d'une demande de dérogation acceptée sous conditions, notamment le statut de l'école et la localisation du domicile.

Pour la période scolaire 2024/2025, la participation sollicitée pour les frais de fonctionnement des écoles de Mamers s'élevait à 12 299€ et concernait 5 élèves en maternelle et 6 en primaire. Cependant, des demandes de dérogations ayant été refusées au regard des conditions posées, la participation s'est élevée à 2 256€ pour 4 élèves en primaire),



LA GARDERIE



La Garderie ouverte du lundi au vendredi, sauf le mercredi, de 6h45 à 8h45, est assurée par Angélique et Gwendoline , rue du Montgrignon.

La Garderie du soir est proposée du lundi au vendredi, de 16h30 à 18h30.

Des cartes prépayées sont disponibles au tarif de 5€, 10€, 20€ ou 50€ valables pour le matin et le soir (1€ la séance).

Téléphone : 06.24.24.68.75

(les photos de cette page sont les réalisations des enfants)



LA CANTINE SCOLAIRE



En septembre 2022, la commune a repris la gestion de la cantine. Les paiements sont encaissés sous forme de forfait mensuel à **47€ / mois pour l'année scolaire 2025/2026.**

Amélie la cuisinière prépare chaque jour les repas pour les enfants de l'école de

Saint Rémy. Les repas sont servis et sous surveillance d'Amélie, Angélique, Fanny et Gwendoline.

Une fois par mois, un menu à thème est organisé : menu saveur des régions, menu savoyard... très apprécié. Les repas sont confectionnés au maximum avec des produits locaux .

La cantine propose des menus végétariens deux fois par mois.

**TARIFS St Rémy 2025/2026 :
Repas enfant : 3.60 €**

Annick, Murielle et Francine servent les repas à la cantine de St-Vincent-des-Prés.

Les enfants ont également reçu des paquets de friandise offerts par INTERMACHE lors du repas de Noël .



APE (Amicale des Parents de la Dive)

Les membres du bureau :

Présidente : Mme Mélissa LANGELIER

Vice présidente : Mme Astrid COOLENS SIBEL

Trésorière : Mme Blandine BOIS

Trésorière adjointe : M. Pierre LALOIT

Secrétaire : Mme Rachel GRAFFIN

Secrétaire adjointe : Mme Alexandra ARNOU

Mail : ape.dive72@gmail.com

Facebook : Amicale des parents de la Dive



L'Amicale des Parents d'Élèves est fondée depuis plus de 30 ans .



L'association est basée sur le volontariat et a pour but de collecter des fonds afin d'aider à financer les sorties des écoles du Sivos (Saint Rémy des Monts et Saint Vincent des Prés, Moncé-en-Saosnois), l'achat de matériel et des sorties pédagogiques.

Nous avons repris l'année par une vente de gâteaux « Bijou » suivie en décembre par une vente de sapins de Noël en partenariat avec « Le Petit Mont Fleuri » ainsi qu'avec le marché de Noël qui s'est déroulé le vendredi 12 décembre à la salle Beausoleil de St Vincent des Prés.

Voici les dates des prochains évènements 2026 :

- ◊ Vendredi 13 février : boom déguisée
- ◊ Vendredi 10 avril : goûter des vacances dans les cours d'école
- ◊ Samedi 11 avril : repas dansant
- ◊ Dimanche 28 juin : kermesse (Moncé en Saosnois)
- ◊ Vendredi 3 juillet : goûter des grandes vacances
- ◊ Jeudi 1er octobre : assemblée générale (date à confirmer)
- ◊ Vendredi 16 octobre : goûter des vacances
- ◊ Vendredi 11 décembre : marché de Noël
- ◊ Vendredi 18 décembre : goûter des vacances



Nous tenons à remercier les maires du Sivos, MM. CHARTIER, GOSNET et JEUSSELIN, les maîtresses, le comité des fêtes, les parents et tous les bénévoles qui nous ont aidés et nous aiderons lors des prochaines manifestations.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous



AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS AFN ET SOLDATS DE FRANCE



Présidents d'honneur :

Raymond FROGER
et Bernard MULOT

Président : Gilles LAMBERT

02 43 34 01 70

Secrétaire : André POIRIER

Tresorier : Arnaud JUGLET

Porte drapeaux : Arnaud
MOULIN, Didier RUEL



Nous remercions chaleureusement les enfants, leurs parents, ainsi que les nombreuses personnes lors de cette cérémonie destinée à honorer toutes celles et tous ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté en 1918. Par une minute de silence, l'hommage a été rendu à ces soldats, suivi du chant des Partisans et du chant de « la Marseillaise ».

Une soixantaine de convives a participé au repas offert aux personnes de plus de 70 ans, moment de partage permettant de recréer du lien, de faire de nouvelles connaissances dans la bonne humeur. Un bon d'achat à retirer chez la fleuriste est remis aux nouveaux septuagénaires.

Yvette RUEL et Bernard LABELLE, les doyens présents de la commune, ont été honorés lors de ce repas, sans oublier d'avoir une pensée pour ceux qui nous ont quittés cette année.



Club du Bel-Age



Le club du Bel âge se réunit tous les mardis après midi de 13h30 à 18h, salle des associations pour partager des jeux de cartes, de société, et sur les terrains de pétanque pour les joueurs de boules .

Un goûter, accompagné de boissons fraîches ou chaudes, suivant la saison, est servi vers 16h.

Les dates à retenir pour les concours, repas et animations diverses (sécurité routière, sorties, les chiffres et les lettres, etc...) sont inscrites à la dernière page de ce bulletin.

Les membres du club sont également invités aux animations de l'association Génération mouvements de Mamers .



Le Nouveau bureau

Président : Jean-Yves MONSALLIER
Trésorier : Joël LEPARC
Secrétaire : Maëlys ROUSTEL

LA GYM VOLONTAIRE



Tous les lundis de 19h à 20h, les cours sont animés par Marithé Nicolas soit dans la salle Rémymontaise, soit à l'extérieur selon la saison. Les 2 premières séances d'essais sont gratuites.

En 2026, nous fêterons les 40 ans du club!

Pour tout renseignement contacter :

Madame Ménard Nelly au 02 43 97 55 89

ou 06 74 61 91 77

Mme POTTIER Stéphanie au 06.10.71.29.74.

La licence est de 30.10€

L'adhésion de 72€ l'année, y compris pendant les petites vacances scolaires.



L'ASEL ET LE TENNIS



Pour une adhésion au club de tennis, prendre contact auprès de Geoffrey Perrin : 06.17.23.13.21

ou

✉ : asel72600@gmail.com

ou par Facebook : Asel Rémymontais



Assemblée générale : vendredi 20 mars à 20h

Tournoi simple : samedi 30 mai à partir de 8h

Tournoi double : samedi 05 septembre 2026

Tarifs 2025-2026

Carte adhésion : 30€

Carte familiale (+2 personnes de la même famille) : 60€

Enfant 12-18ans + étudiant : 15€

Enfant -12 ans : gratuit

Hors adhérent du club : 5€ l'heure/personne



Le bureau de l'Asel :

Président : Geoffrey PERRIN

Trésorier : Mehdi SOUICI

Secrétaire : Rémy YVON

✉ Mail : asel72600@gmail.com



Lors de notre dernière assemblée générale du 24 octobre 2025, un nouveau bureau a été réélu. Nous remercions Mme CREPON Nadège pour son investissement au sein du bureau depuis de nombreuses années en tant que présidente et trésorière. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux bénévoles qui viennent rejoindre une équipe (environ 25 bénévoles) toujours très investie et dynamique pour les prochaines manifestations.



Les manifestations durant cette année ont été très satisfaisantes : un marché de Noël réussi, une seconde soirée carnaval très appréciée des participants et visiteurs, un véritable succès pour notre fête de la musique et notre traditionnel vide-greniers et une marche validée par les participants malgré la météo. Ces événements seront reconduits l'an prochain.

Le comité des fêtes a hâte de vous retrouver lors de ses prochaines manifestations. Nous comptons vivement sur votre présence pour faire perdurer le comité des fêtes et dynamiser notre commune.



Président : Mehdi SOUÏCI

Secrétaire : Mathilde PAYSAN

Trésorière : Céline CRIADO

Membres: Jean-Yves MONSALLIER, Séverine MENU et Blandine BOIS

Vice Président : Luc GEUFFROY

Secrétaire adjointe : Emmanuelle GOMMARD

Trésorière adjointe : Malika KOUKY





Dates à retenir pour 2026

Carnaval	Vendredi 13 mars 2026
Fête de la musique	Samedi 13 juin 2026
Vide grenier	Dimanche 14 juin 2026
Marche	Dimanche 13 septembre 2026
Halloween / Marche de l'horreur	Samedi 31 octobre 2026
Assemblée générale	Vendredi 6 novembre 2026
Marché de Noël	Dimanche 13 décembre 2026



MATERIEL COMITÉ DES FETES

Le comité des fêtes met son matériel à disposition des particuliers, sous forme de location.

	Habitants commune	Habitants hors commune	Commune	Associations commune	Autres associations	Caution
Tables	4€	5€	Gratuit	Gratuit	5€	60€
Bancs	2€ l'unité	2.50€ l'unité			2.50€ l'unité	40€
Stands 3m/ 3m	50€	60€			60€	600€
Mange-debout	3€	4€			4€	20€
Mange-debout avec housses	5€	6€			6€	30€

Contacter le président association SOUÏCI Mehdi : 06.01.19.08.67

ou par mail saintremydmontsfetes@gmail.com

LA PECHE ST REMYMONTAISE



Quelques dates à retenir suivant la météo et décisions du nouveau bureau en 2026 :

- 14 février** : ouverture de l'étang, 1er lâcher
- 28 février** : 2ème lâcher de truites
- 3 avril** : pêche de nuit de 20h00 à minuit avec lâcher de truites
- 25 avril** : fête de la pêche familiale
- 26 septembre** : lâcher de truites spécial adhérents
- 10 octobre** : concours de pêche adulte (à partir de 13ans)
- 31 octobre** : dernier lâcher de truites
- 15 novembre** : fermeture de l'étang au soir



Tarifs

Adulte : 8€ Journée / 4€ Demi journée
 Enfant (-12ans) 4€ journée ou demi journée. Gratuit si accompagnateur Adhérent
 Lors des lâchers 10€/ pêcheur non adhérent
 Carte annuelle adulte : 45€
 Carte annuelle enfant 12-18 ans : 25€

Art & Fléchir



L'année 2025 aura été marquée par une belle édition de notre Festival « Lectures aux animaux » avec la participation de Brigitte FOSSEY. Des évènements ne nous ont pas permis de faire imprimer de nouvelles photos dans le cadre de nos rencontres photographiques. Malgré tout, les expositions dans le bourg, à la garderie et à l'école ont eu lieu fin 2024 mais aussi en ce moment jusqu'à mi-janvier environ.

Notre dernière assemblée générale du 30 novembre 2025 a vu l'élection d'un nouveau bureau composé comme suit :

Nous avons également décidé de reconduire les projets existants à savoir « Le Temps d'une Pause » avec le thème « Animaux du Saosnois », le festival « Lecture aux animaux » avec, cette année, la participation d'Anny Du-perey.

Une nouvelle édition d'Art et Fléchir fait sa fête sur l'espace Jacques LEVEQUE le 30/08/26. Nous allons également engager des discussions avec le SIVOS de la Dive pour proposer un spectacle aux élèves sur le temps scolaire.



Président : Gilles MURAIL 06 15 06 37 80
 Vice-Président : Christophe PIERREDON
 Trésorier : Jérôme PINEAU
 Secrétaire : Marion HUMBERT
artetflechir@gmail.com



Gentilés Maine Saosnois



2



4

5

7

8

10

11



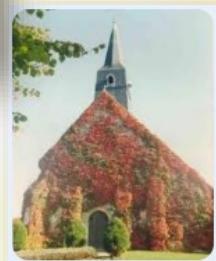
12

1

3

6

9



- Leurs-noms-d'habitants-sont-à-l'inverse-du-nom-de-leur-commune
- Population-locale-qui-chante-au-petit-matin-
- Ceux-qui-vivent-dans-une-des-deux-communes-Ornaisse-du-regroupement-nt-intercommunal-
- Ils-vivent-dans-un-village-associant-un-caillou-à-un-grand-arbre-à-feuilles-dentelées-
- Leur-petit-commerce-vient-de-baisser-le-rideau
- Nous-nous-faisons-appeler-ainsi-
- On-nomme-ainsi-les-habitants-de-...sur-Ponthoin-
- Leur-commune-est-la-plus-peuplée-de-la-Communauté-de-Communes-
- Ils-habитent-une-commune-toute-douce-
- Le-relais-fleur-leur-prépare-de-délicieux-repas-
- Ils-ont-connu-un-changement-malheureux-à-sein-de-leur-équipe-municipale-
- Ils-sont-les-habitants-de-la-première-capitale-du-Saosnois-

Solutions à rechercher éventuellement dans les pages de ce bulletin

Victimes ou témoins de violences : numéros utiles



VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

3919
ARRÊTONS
LES VIOLENCES

arretonslesviolences.gouv.fr

Numéro national d'écoute et d'orientation pour mettre fin au cycle des violences
Anonyme et gratuit
A destination des victimes, de l'entourage et des professionnel.les



PRÉFET
DE LA SARTHE
Département
Préfectorat
République



3919



CDIFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Renseignements par une juriste sur les droits touchant à la vie quotidienne : droit de la famille, violences, droit du travail, droit pénal et patrimonial, pensions alimentaires, successions... Informations gratuites et confidentielles. Sur rendez-vous physique ou téléphonique les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois de 9 h à 12 h à la Maison du Département, 1, place de la République à Mamers. Tél. RV CIDFF : **02 43 54 10 37**.

C.A.S.C.A.D.E.

Centre d'Animation Social Communautaire pour ADultes et Enfants

1 place Henri Coutard 72260 MAROLLES-LES-BRAULTS
Tél : 02.43.97.37.88
accueil@cascade72.fr



Démarchage téléphonique

(Décret n°2022-1313 du 13/10/2022)

Depuis le 1er mars 2023, le démarchage téléphonique des consommateurs est autorisé du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 20h. Interdit le samedi, dimanche et jours fériés.



Attention aux faux sites internet et aux fausses entreprises qui se présentent à domicile :

6 conseils pratiques

- 1-Consulter toujours le site officiel de l'administration française : www.service-public.fr
- 2-Se renseigner auprès des sites officiels
- 3-Consulter les mentions légales sur site
- 4-Vérifier les adresses gouv.fr, ou Fr , jamais gouv.org ou gouv.com
- 5-Les premiers résultats et recherches ne mettent pas forcément en avant les sites officiels
- 6-Vérifier le caractère payant ou non de la prestation



Centre de planification familial

Vie affective et sexuelle (parler, s'informer, être accompagnée)

Permanences à Mamers, le jeudi sur rendez-vous au 17, Rue Ledru Rollin
Renseignement et RDV au : 02.43.24.91.84



Gendarmerie
nationale

ATTENTION ARNAQUE

FAUX COURSIERS



CETTE AFFICHE EST
VOTRE **DISTRIBUTEUR**
DE TICKETS DE CAR



Flashez ce QR code pour obtenir
votre titre de transport Aléop !



Téléchargez l'application
WOP m-ticket

Aléop || RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE

Toutes les informations sur
aleop.paysdelaloire.fr

nobilito

« Opération Bouchons »

Ne jetez pas vos bouchons
plastique ou liège



L'association compte tou-
jours sur votre mobilisa-
tion. Les points de collecte
se situent aux écoles ou au
hangar communal Allée
du Tramway.

Responsable bénévole :
Martine BARBIER 06.21.24.08.52

ALERTE GENDARMERIE

Le Groupe de Gendarmerie de la Sarthe alerte les communes suite à plusieurs vols de câbles de candélabres commis sur le département, au cours des dernières semaines.

Les mesures suivantes peuvent être prises :

- monter sur les câbles, un système antivol visant à rendre leur extraction plus difficile.
- poser une affichette autocollante afin de signaler le dispositif précité.
- installer un dispositif en mesure de générer une alarme en cas de coupure des câbles.
- inciter les habitants à signaler IMMÉDIATEMENT, en composant le 17, les comportements suspects : les techniciens qui peuvent légitimement intervenir sur les candélabres ne travaillent ni le soir, ni la nuit, ni le week-end.
- alerter les habitants sur le risque d'électrocution afin qu'ils ne touchent pas les fils qui pourraient être rendus accessibles suite aux vols.

Aléop || RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE

La commune est desservie
par la **ligne 212 Le Mans / Mamers**
Retrouvez toutes les actualités, les horaires,

les tarifs sur le site

<https://paysdelaloire.fr/sarthe>

Pour tout renseignement complémentaire
sur les lignes régulières,

appelez le **02 43 39 90 72**

Les horaires sont disponibles également
en mairie et changent en juillet/août



transdev
STAO

Aléop || RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE



(Montreuil-Bellay) / 10-Calzéens (St Calze-en-Saosnois) / 11-Moncéens
(Mézières sur Pontchoué) / 8-Mamers (Mamers) / Montreuil-Bellay
(Courgains) / 6-Rémymontais (St Rémy-des-Monts) / 7-Macéens
3-Surreens (Surre) / 4-Petitommois (St Pierre-des-Ormes) / 5-Courganiens
1-Hauttherrois Terrechaut / 2-Coudehoupêens (Rouperroux le Codet)
(Montreuil-Bellay) / 10-Calzéens (St Calze-en-Saosnois) / 11-Moncéens
(Mézières sur Pontchoué) / 8-Mamers (Mamers) / Montreuil-Bellay
(Courgains) / 6-Rémymontais (St Rémy-des-Monts) / 7-Macéens
3-Surreens (Surre) / 4-Petitommois (St Pierre-des-Ormes) / 5-Courganiens
(Montreuil-Bellay) / 10-Calzéens (St Calze-en-Saosnois) / 11-Moncéens
(Mézières sur Pontchoué) / 8-Mamers (Mamers) / Montreuil-Bellay
(Courgains) / 6-Rémymontais (St Rémy-des-Monts) / 7-Macéens
3-Surreens (Surre) / 4-Petitommois (St Pierre-des-Ormes) / 5-Courganiens
1-Hauttherrois Terrechaut / 2-Coudehoupêens (Rouperroux le Codet)
Solutions jeux mots croisés page 27.

Annuaire des artisans, commerçants, entrepreneurs



Catherine ADET
06.11.72.86.39

L'atelier Bergamote
Fabrication et restauration abat-jour



AU FOURNIL DES MONT
02.43.97.79.34

Boulangerie-Pâtisserie



BURET
02.43.97.79.49

Charcutier-traiteur



Mandataire Immobilier
p.cloud@immoforfait.fr
www.immoforfait.fr



CHEZ ISA ET JUJU
Distributeur de pizzas

AGRIAL PRO
TOUT L'AGRI EN 1 CLIC

AGRIAL DISTRICO
02.43.97.79.62

Commerce agro alimentaire et matériaux



AU PETIT MONT FLEURI
02.43.34.22.28 / 06.61.10.31.12

Fleuriste



BRIANT VILLAINE

02.43.34.35.67 / 06.15.05.45.29

Travaux terrassements et travaux agricoles



Mme et M CLOUD
06.86.98.72.18

Chambre d'hôtes Nadine et Philippe



Jérôme CINTRAT
06.32.20.27.67

Charpentier couvreur et petite maçonnerie

**COULEUR CANELLE**

02.43.33.77.98

Coiffeuse

**ECURIES DES CONTRELLES**

06.21.70.10.74

Entrainement et élevage de trotteurs

Baptême et initiation de trot attelé

**FACADES ET DECORS**

06.32.73.31.52

Travaux de maçonnerie et gros œuvre de bâtiments

**Gwenaëlle FARCY**

06.23.62.19.52

Cheffe à domicile

**Guy GARREAU**

06 68 26 78 64

g.garreau@immoforfait.fr www.immofor

**Kévin GISSELERE**

06.59.08.84.02 / 09.86.72.19.56

Peintre

**LOGIS DE LA CHANVRIERE**

Mme et M TESSIER

02.43.34.24.38 / 06.74.10.04.37

Gîte de réception, gîte rural

**Jérôme PAINEAU**

06.16.09.52.70 ou 02.43.34.53.09

Conseiller en nutrition





Le Maire et le Conseil Municipal vous invitent
à la traditionnelle cérémonie des vœux.
Cette soirée sera l'occasion de partager
la galette des rois, autour d'un verre de l'amitié
le vendredi 23 janvier 2026 à 20h00
à la salle Rémymontaise



Agenda 2026

Janvier

Mardi 20 : assemblée générale et galette (Club du Bel Âge sous réserve)

Vendredi 23 : vœux du Maire

Février

Mardi 10 : concours de belote (Club du Bel Âge sous réserve)

Vendredi 13 : boom déguisée (APE)

Samedi 14 : ouverture de l'étang et 1er lâcher de truites (Pêche Rémymontaise)

Samedi 28 : 2ème lâcher de truites



Mars

Samedi 1er : 2ème lâcher de truites (Pêche Rémymontaise)

Vendredi 13 : Carnaval (Comité des Fêtes)

Samedi 20 : assemblée générale (Club ASEI)

Avril

Vendredi 3 : lâcher de truites de nuit mise en place 19h et de 20h à minuit (Pêche Rémymontaise)

Samedi 11 : repas dansant (APE)

Mardi 14 : concours de belote (Club du Bel Âge, sous réserve)

Samedi 25 : fête de la pêche familiale enfants de 5 à 12 ans (Pêche Rémymontaise)



Mai

Vendredi 15 : concours de boules (Club du Bel Âge sous réserve)

Mercredi 21 : concours de tarot (Canton)

Juin

Mercredi 10 : repas du club (Club du Bel Âge sous réserve)

Dimanche 28 : fête des écoles (A.P.E) à Moncé-en-Saosnois



Août

Dimanche 30 : Art et Fléchir fait sa fête, espace Jacques LEVÈQUE.

Septembre

Dimanche 13 : marche gourmande (Comité des Fêtes)

Vendredi 18 : concours de boules à Marolles-les-Braulots (Club du Bel Âge sous réserve)



Samedi 26 : lâcher de truites spécial pour adhérents (Pêche Rémymontaise)

Mardi 22 : concours de belote (Club du Bel Âge sous réserve)

Octobre

Samedi 10 : concours de pêche adultes à partir de 13 ans (Pêche St Rémymontaise)

Mardi 21 : concours de belote (Club du Bel Âge sous réserve)

Samedi 26 : 3ème et dernier lâcher de truites (Pêche st Rémymontaise)

Samedi 31 : marche chemin de l'horreur—Halloween (Comité des Fêtes)



Novembre

Dimanche 15 : fermeture de l'étang (Pêche St Rémymontaise)

Mardi 18 : concours de belote (Club du Bel Âge sous réserve)

Décembre

Vendredi 11 : assemblée générale de la pêche rémymontaise

Vendredi 11 : marché de Noël (APE) lieu à déterminer

Dimanche 13 : marché de Noël (Comité des Fêtes)



Mardi 15 : bûche de Noël (Club du Bel Âge sous réserve)